

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE RÉPRESSION DE LA FRAUDE

1. Introduction

Endeavour Mining plc (avec ses filiales, la « **Société** ») s'engage à maintenir les normes les plus élevées en matière de conduite commerciale et d'éthique, telles que définies dans le Code de conduite et d'éthique des affaires de la Société (le « **Code** »). La Société adopte une approche de tolérance zéro à l'égard de la fraude et prend des mesures proactives pour prévenir, détecter et traiter toute activité frauduleuse.

2. Champ d'application de la Politique

L'objectif de la présente Politique de lutte contre la fraude (la « **Politique** ») est de définir l'approche de la Société – sous l'impulsion du Conseil d'administration – visant à prévenir et interdire la fraude, et à garantir que toutes les activités sont menées de manière honnête, éthique et conforme aux lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la fraude, y compris le UK Economic Crime and Corporate Transparency Act 2023. Le respect de cette Politique est une exigence du Code.

La Société s'engage à identifier et à enquêter rapidement sur toute activité suspecte de fraude ou de malhonnêteté affectant la Société ou ses parties prenantes.

3. Objectif de la Politique

La Politique s'applique à tous les administrateurs, dirigeants, employés, consultants, et agents travaillant sous la supervision directe de la Société (collectivement les « **Parties concernées** »).

Elle reflète également les normes attendues par la Société de la part de ses partenaires commerciaux, intermédiaires, agents et consultants lorsqu'ils agissent en son nom.

La Société interdit strictement toute fraude commise par une Partie concernée et ne facilite pas sciemment la fraude, qu'elle soit commise par une Partie concernée ou un tiers.

4. Définition de la fraude

Aux fins de la présente Politique, la fraude désigne tout acte ou omission intentionnel de la part d'une Partie concernée – notamment une déclaration malhonnête, un acte, une dissimulation ou une omission – visant à obtenir un avantage financier ou personnel injustifié ou illégal pour elle-même ou pour la Société.

Les activités frauduleuses incluent notamment, sans s'y limiter :

- La falsification ou la modification de documents (chèques, relevés bancaires, feuilles de temps, factures, contrats, etc.) ou de comptes bancaires.
- Le défaut de divulguer des informations lorsque la Société y est légalement tenue.
- La présentation inexacte d'informations dans des documents ou dans le cadre d'une décision ou d'une transaction.
- Le détournement de fonds, de fournitures ou d'actifs.
- L'obtention de services de manière frauduleuse.
- Le vol ou la destruction de biens de la Société.
- La création, la soumission ou l'approbation en connaissance de cause de fausses demandes ou factures.
- Les fausses déclarations par la direction visant à tromper les actionnaires ou créanciers.
- La fraude fiscale ou l'atteinte aux recettes publiques.
- La perception de paiements pour des services non rendus.
- L'abus de fonctions à des fins frauduleuses.

Les Parties concernées doivent rester vigilantes et signaler toute activité suspecte pouvant exposer la Société à un risque de fraude.

5. Notre engagement

La Société ne tolère pas les comportements frauduleux et ne soutient ni ne facilite la fraude. Pour respecter cet engagement, la Société :

- Évalue les zones de risque de fraude.
- Procède à une diligence raisonnable approfondie concernant les tiers.
- Fournit des formations aux employés sur la prévention de la fraude.
- Met en place et maintient des contrôles internes pour détecter et prévenir la fraude.
- Enquête de manière approfondie et impartiale sur tout soupçon de fraude.
- Signale, le cas échéant, les cas suspects aux autorités compétentes.



- Coopère pleinement avec les forces de l'ordre et les autorités de régulation.
- Encourage le signalement de toute préoccupation sans crainte de représailles.

6. Communication et accessibilité de la Politique

Une copie de cette Politique est mise à disposition de toutes les Parties concernées ainsi que des auditeurs, conseillers juridiques et autres partenaires. Elle est également disponible sur l'intranet et le site internet de la Société : www.endeavourmining.com.

Les Parties concernées doivent consulter régulièrement ce site pour se tenir informées des éventuelles modifications. Une copie à jour peut également être obtenue auprès du Directeur juridique et Secrétaire de la Société.

7. Signalement des violations ou plaintes

La Société a recours à un prestataire indépendant, Integrity Counts, offrant un service d'alerte éthique disponible 24h/24 et 7j/7, permettant de soumettre des signalements anonymes par téléphone ou en ligne, en anglais ou en français.

Les signalements peuvent être effectués à l'adresse suivante : endeavourmining@integritycounts.ca ou via le numéro mondial en appel inversé : +1 (604)-922-5953.

Alternativement, toute personne ayant connaissance d'un comportement pouvant constituer une violation de cette Politique doit le signaler à son Directeur de mine, au responsable de l'audit interne, à un membre du Comité exécutif, à son référent conformité, ou par courrier à :

Endeavour Mining plc

Attention : Président du Comité d'audit et de gestion des risques, 5 Young Street, London, Royaume-Uni W8 5EH

8. Conséquences du non-respect de la Politique

Toute violation de cette Politique peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la résiliation du contrat. Dans certains cas, des poursuites pénales, amendes ou peines d'emprisonnement peuvent également être engagées.

La Société prend la fraude très au sérieux en raison des risques de réputation, des sanctions réglementaires et des pertes financières.

9. Révision et modification de la Politique

Le Comité d'audit et des risques examine cette Politique chaque année afin d'évaluer son efficacité et sa conformité aux lois applicables et aux meilleures pratiques.

Toute modification proposée est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

10. Questions

Pour toute question relative à cette Politique ou à son application, veuillez contacter le Directeur juridique et Secrétaire de la Société, Vice-Présidente Risk et Assurance, ou le Président du Comité d'audit et des risques.

Mise à jour la plus récente: 4 mars 2026

Approuvé par: Comité d'audit et des risques, Conseil d'administration